

PT remise le 3/2/2023.

DELSAUX

18/6/23

BOUBERS-LES-HESMOND, le 03 février 2023

Madame, Monsieur,

*Je ne peux que comprendre les raisons qui font que l'argument paysager ne peut constituer à lui seul un refus aux projets éoliens car, dans ces conditions, tous les projets ou presque seraient retoqués. En effet, rien ne peut justifier que le milieu rural subisse l'industrialisation par l'implantation d'éoliennes, le paysage est sacrifié, c'est la mort annoncée de la campagne française.*

*En qualité de touriste, je recherche des paysages paisibles vierges de ces monstres d'acier qui bougent, clignotent et font du bruit. Avant une réservation en gîte, je m'assure que le secteur géographique convoité est préservé de l'implantation d'éoliennes rédhibitoire à mon séjour. Je refuse d'être parasitée par la présence anxiogène de ces usines à vent, j'ai besoin du calme visuel et auditif pour me ressourcer et suis loin d'être la seule dans ce cas. Les ondulations montreuilloises se prêtent à cet apaisement. Il est inconcevable que Boubers-les-Hesmond qui constitue encore une zone de respiration commence à s'asphyxier. La beauté des paysages est propice au tourisme. Il est impératif de laisser des bulles d'air pour ne pas le voir s'effondrer. Des amis venus d'autres régions qui visitent avec plaisir les Hauts-de-France commencent à exprimer aujourd'hui un sentiment d'oppression face à la présence massive d'éoliennes et s'interrogent sur leurs séjours futurs si l'implantation d'éoliennes se poursuit. A noter que les Hauts-de-France et le Grand-Est supportent à eux seuls la moitié du parc éolien français, ça suffit ! Que veut dire cet acharnement sur la région ?*

*De même, un projet éolien devrait trouver une adhésion sous prétexte que le niveau sonore autorisé par la loi est respecté indiquant aux habitants qu'ils n'entendront pas plus qu'une conversation à voix basse mais ceux qui font le choix de vivre à la campagne le font pour le calme complet ou le chant des oiseaux, le bruit des feuilles dans les arbres ou encore de l'eau et non pour entendre un son répétitif et abrutissant.*

*Que dire de la biodiversité qui est menacée ? Les aménagements proposés pour tenter de la "préserver" sont artificiels et lui impose de s'adapter à un milieu hostile. Un projet éolien est contre nature. La demande d'autorisation environnementale elle-même en atteste lorsqu'elle est amenée à cocher la case : "Une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation mentionnées à l'article L.512-1 du code de l'environnement qui dit ceci : Sont soumises à autorisation les installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 soit des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique"*

*Pour toutes ces raisons, si le pays autorise légalement un projet éolien à voir le jour, il ne devrait pas le soutenir d'un point de vue moral. Merci de ne pas sacrifier la population rurale au bénéfice d'une politique énergétique inadaptée à la France et qui fait la part belle aux sociétés éoliennes au détriment des ruraux qui subiront les contraintes de l'éolien.*

Madame Valérie DELSAUX